

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/VI-03

PLATE-FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE

—
Lors de la DM 1 2008, l'Assemblée Départementale a approuvé le budget primitif du Syndicat Mixte.

Depuis la constitution du Syndicat Mixte, en mai dernier, l'ensemble des actions initialement engagées par le Conseil Général a été poursuivi.

I – Démarches d'urbanisme

a) - Dossier de création de la Z.A.C. :

Le dossier de création de Z.A.C a été déposé, le 15 juillet dernier, en Préfecture de Tarn-et-Garonne. Après consultation des différents services associés, l'arrêté de création pourra être établi d'ici la fin de l'année.

Je vous rappelle qu'un large travail de concertation a été effectué sur ce projet. Depuis son lancement, ce sont pas moins de 22 réunions publiques qui se sont tenues pour informer la population, les Elus locaux et les Associations des communes concernées.

Les études, mises en libre téléchargement sur le site internet de l'Agence de Développement Economique, ont été consultées plus de 2 100 fois.

b) – Dossier de réalisation de Z.A.C :

Le dossier de réalisation constitue la suite opérationnelle du dossier de création de Z.A.C.

Afin d'établir ce dossier, le Syndicat Mixte a lancé un appel d'offres pour une mission complète portant sur :

- la définition du programme de réalisation de la plate-forme,
- la gestion environnementale et énergétique,
- les études avant-projet sur la voirie, les réseaux, la gestion des eaux pluviales et les eaux usées,
- l'élaboration du dossier de réalisation de Z.A.C.,
- la mise en conformité des documents d'urbanisme des communes concernées.

Cette prestation, lancée début novembre, pour une durée de six mois, permettra de définir avec précision l'ensemble des éléments constituant la plate-forme départementale tant sur le plan de l'urbanisme, que sur l'aspect paysager et environnemental ou que sur la gestion des flux et des trafics.

II – Budget du Syndicat Mixte et éléments financiers

Le Syndicat Mixte étant dans une phase de lancement, son budget primitif 2008 a été constitué, à minima, pour poursuivre la démarche initiée par le Conseil Général.

A ce jour, et compte tenu des contacts engagés avec les différents porteurs de projets, il a été nécessaire de poursuivre de manière rapide les études avec Réseau Ferré de France et Total Infrastructure Gaz France.

Ces études nécessitent l'inscription de crédits complémentaires dans le budget supplémentaire du Syndicat Mixte qui vous est présenté ci-dessous.

Réseau Ferré de France :

La convention avec Réseau Ferré de France porte sur la première partie de l'installation terminale embranchée (I.T.E.) qui correspond à la mise en place des aiguillages, sur les voies principales de la ligne Bordeaux-Sète, et à l'ensemble des mécanismes de signalisation nécessaire au bon fonctionnement de l'embranchement ferré.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu la réalisation, dans un délai de six mois, des études avant-projet et projet. Une fois ces études approuvées par le Syndicat Mixte et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne les travaux de réalisation pourront être lancés. La durée prévisionnelle du chantier est estimée à 12 mois.

La réalisation de la première partie de l'Installation Terminale Embranchée représente un investissement global de l'ordre de 3,5 millions d'euros. Ces travaux ont été approuvés lors de la DM 2 de 2007.

Etudes Avant-projet et projet	261 353 euros HT
Travaux de réalisation	3 314 552 euros HT
Total	3 575 905 euros HT

Le Syndicat Mixte est, à ce jour, sollicité pour engager, conformément aux termes de la convention, 85 % du montant des études avant-projet et projet, soit un montant de 221 150,05 €HT.

La contribution de Réseau Ferré de France étant assimilée à des indemnités de dommages et intérêts, elle est exonérée de TVA.

Total Infrastructure Gaz France :

La convention avec Total Infrastructure Gaz France porte sur des travaux d'aménagement de la conduite de transport de gaz naturel à haute pression DN 250 entre Bessens et Montauban sur la Commune de Montbartier.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu la déviation de la conduite de gaz existante, compte tenu de la réalisation des travaux propres à la desserte ferrée de la plate-forme. L'intervention de Total Infrastructure Gaz France sur le site aura lieu dans le courant de l'année 2009.

A ce jour, l'ensemble des démarches administratives, notamment auprès des services des Préfectures de Midi-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne, a été engagé par Total Infrastructure Gaz France.

Pour l'année 2008, conformément à la décision prise lors de la DM 2 2007, Total Infrastructure Gaz France a engagé sur ce projet 260 160,92 € de frais correspondant à :

- l'ingénierie et l'expertise du projet,
- à l'établissement des servitudes,
- à l'achat du matériel.

Pour l'année 2009, Total Infrastructure Gaz France engagera pour 1M€ correspondant à :

- l'ingénierie du projet,
- le chantier et les travaux associés,
- l'achat de matériel,
- la supervision du chantier.

a) – Rappel du Budget primitif du Syndicat Mixte

Je vous rappelle que lors de la DM1 2008, notre Assemblée a approuvé le Budget primitif du Syndicat Mixte sur les bases suivantes.

La répartition des contributions des membres aux dépenses du Syndicat est répartie, conformément aux statuts, comme suit :

Pour les dépenses de fonctionnement liées à la structure :

85 % pour le Conseil Général

5 % pour la commune de Campsas

5 % pour la commune de Labastide-Saint-Pierre

5 % pour la commune de Montbartier

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	85%	6 093,65
Campsas	5%	358,45
Labastide-Saint-Pierre	5%	358,45
Montbartier	5%	358,45
Totaux	100%	7 169,00

Pour les dépenses d'investissement liées à la réalisation de la zone :

94% pour le Conseil Général

2% pour la commune de Campsas

2% pour la commune de Labastide-Saint-Pierre

2% pour la commune de Montbartier

Collectivités	Contributions	Montants en euros
Conseil Général	94%	174 003,40
Campsas	2%	3 702,20
Labastide-Saint-Pierre	2%	3 702,20
Montbartier	2%	3 702,20
Totaux	100%	185 110,00

b) – Proposition de Décision Modificative 1

Au vu de ces éléments et compte tenu des nouvelles informations, ci-dessus, il est proposé une Décision Modificative du Budget Primitif du Syndicat Mixte.

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Réseau Ferré de France	221 150,05 euros	Emprunt budgétaire	221 150,05 euros
Total Infrastructure Gaz France	260 160,92 euros	Emprunt budgétaire	260 160,92 euros
Total	481 310,97 euros	Total	481 310,97 euros

Comme évoqué lors de la DM2 2007, nous allons, dans le cadre d'un pool bancaire, travailler sous forme d'avances mises à la disposition du Syndicat Mixte qui seront remboursées, par ce dernier, à l'organisme prêteur, au fur et à mesure de la vente des terrains.

III – Promotion de la plate-forme départementale :

Depuis le lancement du projet, l'Agence de Développement Economique assure la promotion de la plate-forme départementale sur différents salons et lors de rencontres régulières avec les différents opérateurs logistiques.

Courant 1er trimestre 2009, un appel à candidature sera effectué auprès des opérateurs logistiques, nationaux et européens, pour le développement d'un parc d'activités privatif sur une surface de 50 à 100 ha.

En plus de cette privatisation, certains porteurs de projet ont, dès à présent, notifié leur intention de s'implanter sur la plate-forme.

Ainsi, l'Agence de Développement Economique et le Syndicat Mixte ont en porte-feuille trois lettres d'intention représentant, en première phase, une surface de 85 000 m² de bâtiments sur plus de 30 ha et près de 400 créations d'emplois.

IV – Visite de la Plaine de l'Ain :

Le 23 juillet dernier, les Membres du Syndicat Mixte ont effectué une visite sur la Plaine de l'Ain afin de mieux appréhender les aménagements nécessaires au bon fonctionnement d'une zone d'activité logistique.

La plaine de l'Ain, à proximité de Lyon, est la plus importante plate-forme logistique de France, avec plus de 3 000 hectares consacrés à cette activité.

Lors de cette visite, ont été particulièrement étudiés les travaux d'intégration paysagère et environnementale.

La partie d'aménagement et d'urbanisme de ce site alimentera les réflexions qui seront engagées dans le cadre du dossier de réalisation de Z.A.C. et de l'appel d'offres réalisé et évoqué plus haut.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve, comme détaillée ci-dessous, la Décision Modificative n°1 du Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Plate-Forme Logistique départementale étant précisé que l'inscription de crédits complémentaires permettra de poursuivre les études avec Réseau Ferré de France et Total Infrastructure Gaz France :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Réseau Ferré de France	221 150,05 euros	Emprunt budgétaire	221 150,05 euros
Total Infrastructure Gaz France	260 160,92 euros	Emprunt budgétaire	260 160,92 euros
Total	481 310,97 euros	Total	481 310,97 euros

- Prend acte de l'avancée des dossiers relatifs à la promotion de la plate-forme départementale et aux aménagements nécessaires au bon fonctionnement d'une zone d'activité logistique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,